Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 352
Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_084-DE

ASSEMBLEES - FINANCES

DCC26-084

OBJET : PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Monsieur Thierry RESTIF, Vice-président en charge des Finances et des Ressources Humaines, présente le rapport suivant :

1. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL

Par délibération du 27 septembre 2011, le Conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs (CIID). Suite au renouvellement des assemblées, les membres de cette commission doivent être renouvelés.

2. OBJET DE CETTE COMMISSION

Cette Commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :



- participe à la désignation des locaux types à retenir pour **l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,**
- donne un **avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale,**
- et participe au processus lancé de **révision de la valeur locative des locaux professionnels.**

Son rôle est consultatif.

3. COMPOSITION

Cette commission est composée de **21 membres** :

- Le Président de la Communauté de communes (ou un(e) vice-président(e) délégué(e)) ;
- 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La **durée de mandat** des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_084-DE

4. DESIGNATION - MODALITES

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une **liste**[1] :

- de **contribuables**, en nombre **double**,
- remplissant les **conditions légales**[2],
- **dressée par l'organe délibérant** de l'établissement public de coopération intercommunale **sur les propositions** de ses communes membres.

5. DESIGNATION - CONDITIONS

Les personnes proposées doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Avoir 18 ans révolus ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être familiarisées avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;
- Être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les **personnes** respectivement imposées à la **taxe foncière**, à la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** et à la **cotisation foncière des entreprises** soient **équitablement représentées.**

6. PROTECTION DES DONNEES

La liste nominative des contribuables proposés, comportant les seules informations nécessaires à l'instruction par la DGFiP, est annexée à cette délibération.
Sa publication s'effectuera dans le respect des règles relatives à la protection des données personnelles, en ne faisant apparaître que les informations strictement nécessaires à l'information du public.

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des impôts, notamment les articles 1609 nonies C, 1650 et 1650 A,

Vu le Code général des impôts, notamment son annexe 3, articles 346 et suivants,

Après consultation des communes membres de Roche aux Fées Communauté, il vous ait proposé de :

- ***D'approuver la liste ci-jointe des 40 contribuables proposés à la désignation du directeur départemental des finances publiques, comprenant :***
  - ***20 personnes proposées pour les fonctions de commissaire titulaire,***
  - ***et 20 personnes proposées pour les fonctions de commissaire suppléant.***

- *De préciser que* ***la désignation effective*** *des commissaires titulaires et suppléants* ***relève du directeur départemental des finances publiques, après vérification des conditions légales et des éventuelles incapacités prévues par les textes applicables;***

[1] Article 1650 A du Code général des impôts (CGI)
[2] prévues au 1 de l'article 1650 A du CGI

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_084-DE

- *De dire que cette liste sera transmise au directeur départemental des finances publiques, selon les modalités demandées par l'administration fiscale ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la cette délibération.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260710-DCC26_084-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 25 juin 2026, s'est réuni le 2 juillet 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick HENRY, Conseiller communautaire de Martigné-Ferchaud

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET, Mme Nelly TANVERT
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	Mm Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT, Mme Yvette SAULNIER
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, Mme Emmanuelle CLOUET, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, Mme Lucie FILEAUX, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO, Mme Graziella VALLÉE
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY
RETIERS	MME Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

JANZE	Mme Jennifer MAILLARD, Mme Véronique PICOT, *(donne pouvoir à Mme Lucie FILEAUX)*
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Muriel HÉLARY
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI *(donne pouvoir à Mme Chrystelle BADOUD)*
RETIERS	MME Amélie AUBERT-PLARD, *(donne pouvoir à M Thierry RESTIF)* M Benoît LUGAND, *(donne pouvoir à M Cédric LECELLIER)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (37 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 41 ; Voix pour : 41 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 07/07/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Christian SORIEUX

Le Secrétaire de séance

Signé par : Patrick HENRY
Date : 09/07/2026
Qualité : VP HENRY P - Secrétaire de Séance